



ministère
éducation
nationale



Ministère de l'éducation nationale

Le Directeur adjoint de cabinet

Paris, le 10 JAN. 2014

Monsieur le Secrétaire général,

C'est avec toute l'attention qu'il mérite que Monsieur Vincent PEILLON, ministre de l'éducation nationale, a pris connaissance de votre courrier relatif à la situation des candidats admissibles au concours 2014 exceptionnel, qui n'ont pu présenter dans les délais impartis les pièces justificatives nécessaires à la validation de leur inscription à l'oral.

Attentif à votre démarche, le ministre m'a personnellement demandé de vous répondre.

Nous comprenons parfaitement vos remarques, d'autant plus légitimes que les résultats encourageants d'admissibilité à la session 2014 tendent à prouver que l'ouverture de ce concours est une réponse efficace à la pénurie d'enseignants dans certaines académies.

C'est la raison pour laquelle le ministère examinera avec bienveillance les différents dossiers qui n'ont pas été retenus, pour les raisons que vous évoquez, afin d'envisager, dans la mesure du possible, de remédier à certaines situations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bernard Lejeune

Bernard LEJEUNE

Monsieur Sébastien SIHR
Secrétaire général du SNUipp-FSU
128 Boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS

Référence à rappeler : BDC/2014000253/SC/AR

110 rue de Grenelle - 75357 Paris 12^e - Téléphone : 01 55 55 10 10